

## SONORISATION DE SITE WEB SITE ASSOCIATIF



### 1. Définition

#### **Vous représentez un site associatif**

Il s'agit notamment des sites d'associations, de fondations, de collectivités locales, d'établissements publics, d'administrations... qui ne réalisent pas de recettes par l'intermédiaire du site.

### 2. Les conditions préalables

- Le site ne génère aucune recette directe ou indirecte (abonnement, publicité, sponsoring, produits dérivés...).  
Dans le cas contraire, reportez-vous aux tarifs applicables aux sites « institutionnels ».
- Le site n'offre aucune œuvre musicale en téléchargement, même gratuitement.  
Dans le cas contraire, reportez-vous au tarif applicable au barème « [Téléchargement de musique à l'unité](#) ».
- Le site permet l'accès à un maximum de 100 œuvres par mois, quel que soit le type d'œuvre.

### 3. Rémunération mensuelle :

Nombre d'œuvres mises en ligne	Jusqu'à 200 000 PAVM	Majoration par tranche de 100 000 PAVM supplémentaires
de 1 à 10 œuvres dans le mois	10 € ht*	1 € ht*
de 11 à 100 œuvres dans le mois	100 € ht*	10 € ht*

PAVM (pages vues par mois) : ensemble des pages web composant le site Internet visitées sur un mois civil par les utilisateurs du site.

**Le forfait vous sera facturé en début de chaque période trimestrielle. Tout trimestre entamé est dû.**

\* à majorer des contributions et taxes en vigueur (TVA et Contributions Diffuseur).